

Fiche action	13.1	Restructurer et développer Ainterexpo
Dispositif		CONVENTION D'AGGLOMERATION DD
Contrat	DA1A	Bourg en Bresse
Axe	1	Construire notre modèle de développement
Objectif	13	Une ville centre moteur du développement

#### Contexte :

Le Parc des Expositions et des Loisirs de l'Ain, dénommé AINTEREXPO, a été construit à Bourg-en-Bresse en 1978 pour l'accueil de foires, expositions et salons de l'époque. Il est constitué par un ensemble bâti de 17 100 m<sup>2</sup> dont 3 grands halls de 8 800 m<sup>2</sup>, une salle de congrès de 250 places, une salle de restaurant de 150 places et des surfaces de stockage - rangement. Propriété de la Ville de Bourg-en-Bresse en cours de transfert à Bourg-en-Bresse Agglomération, il est exploité en Délégation de Service Public par une Société d'économie mixte, la SOGEPEA.

Les activités à caractère économique (foires, salons, et exceptionnellement congrès) représentent 80% du chiffre d'affaires, les spectacles et locations d'espace représentant 20 %. On constate aujourd'hui une forte évasion commerciale due à la mauvaise qualité des équipements. Le nombre de visiteurs plafonne à 200 000 entrées par an.

L'équipement doit faire face à la vétusté des infrastructures, à l'inadaptation de leurs fonctionnalités, à leurs non-conformités en matière de sécurité incendie, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, d'acoustique et à leur mauvaise performance énergétique.

La Ville de Bourg-en-Bresse a lancé dès 2003 un diagnostic technique et fonctionnel de l'ensemble immobilier et une réflexion sur les perspectives de développement (contrat d'études avec le cabinet ISC).

Les premières conclusions ont conduit à l'inscription d'une opération de réhabilitation du site dans le cadre du contrat d'agglomération signé avec l'Etat en 2004 et du contrat de développement Rhône-Alpes signé en 2006, avec l'hypothèse d'un transfert à la Communauté d'Agglomération au titre d'un équipement structurant concourant à l'attractivité du territoire.

La Ville de Bourg-en-Bresse a établi en 2007 un marché de maîtrise d'œuvre (contrat avec le cabinet ATLAS) portant sur la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments existants. Elle a relancé en 2008 la mission du cabinet ISC sur l'évolution du site, dans une perspective de développement ambitieux (passer de 200 000 visiteurs/an à 350 000 visiteurs/an) en prenant appui sur une diversification de l'activité et des événements, notamment dans les domaines sportif et culturel.

Le programme établi par ISC traduit l'ambition de confirmer la position d'AINTEREXPO comme premier pôle d'animation économique (foires, salons, congrès, événementiels) de l'agglomération et du département.

Il répond aux objectifs de maintenir et développer les manifestations actuelles, de poursuivre la stratégie de diversification des événements accueillis (congrès, sport et spectacles), de développer les capacités hôtelières.

#### Description :

L'opération de restructuration - extension intervient plus de 30 ans après la mise en service de l'équipement. Il s'agit d'un projet de développement économique qui participe au développement du tourisme d'affaire et au renforcement de l'attractivité du territoire. Le passage à 350 000 visiteurs générera également d'importantes retombées économiques.

L'opération est composée de deux interventions différentes :

- un projet de restructuration des bâtiments existants (halls A, B, C et noyau central) qui devra être conduit selon un phasage permettant de poursuivre l'exploitation du parc pendant les travaux. Le projet correspond à l'ensemble des mises aux normes de sécurité, d'accessibilité, d'acoustique, de performance énergétique ainsi qu'un volet environnemental ;
- une construction nouvelle constituée d'un 4ème hall dédié principalement à l'accueil des activités sportives et des spectacles dans les conditions scénographiques et médiatiques actuelles, d'une capacité de 3 500 places assises ou 5.000 places debout. Cette construction sera également traitée dans une démarche HQE.

Ces deux opérations comprennent les aménagements de desserte, d'accès, d'espaces d'accueil et de logistique permettant l'organisation simultanée de deux activités.

Les grandes manifestations pourront intégrer les 4 halls dans l'offre générale. Les congrès et manifestations centrés avant restructuration sur le noyau central et les halls A et B se déploieront également sur les halls C et D du fait de la conception modulable et multifonctionnelle de ces nouveaux locaux ; les spectacles et manifestations sportives seront centrés sur les halls C et D.

En termes d'organisation de la maîtrise d'ouvrage, Bourg-en-Bresse Agglomération conduira distinctement les deux opérations :

- la réhabilitation des halls A, B et du noyau central en continuité de l'opération engagée par la Ville (transfert du marché de maîtrise d'œuvre) ;
- la construction du hall D associant la réhabilitation et la mise en cohérence architecturale du hall C (compte tenu des éléments de programme indissociables entre ces deux bâtiments).

L'intervention de la Région au titre de la convention devra être coordonnée avec l'aide sollicitée au titre du droit commun "sport de haut niveau".

Une attention particulière sera apportée au volet social de l'équipement et notamment à son ouverture sur le territoire et son environnement associatif, de même qu'à son lien avec la politique de développement du tourisme d'affaires mis en oeuvre sur le territoire.

Périmètre concerné par cette action et degré de transversalité :

Département de l'Ain

Bénéficiaire : Bourg-en-Bresse Agglomération

Responsable local du projet : Bernard DUPONT

Directeur général des Services de Bourg-en-Bresse Agglomération

3 Av. Arsène d'Arsonval - CENORD - BP 8000

01 008 BOURG EN BRESSE Cedex

Tél. 04 74 25 75 15 - Fax. 04 74 24 75 13

[courrier@aglo-bourgenbresse.fr](mailto:courrier@aglo-bourgenbresse.fr)

Partenaires associés : Conseil Général de l'Ain, Ville de Bourg-en-Bresse...

## Plan de financement prévisionnel (€):

Dépenses en euros	Nature	Montant total	dt éligible RR	
Construction du hall D associant la réhabilitation et mise en cohérence architecturale du hall C	INV	22.500.000	8.500.000	
<b>Total des dépenses</b>	INV	<b>22.500.000</b>	<b>8.500.000</b>	
Recettes en euros		Mt subventionnabl	Subv / Montan	Taux
Subvention RRA		8.500.000	2.500.000	29%
<b>Total des subventions</b>			<b>2.500.000</b>	
Auto-financement			20.000.000	89%
<b>Total des recettes</b>			<b>22.500.000</b>	

Pourcentage d'opérations prévues en investissement : 100%

Echéancier prévisionnel de mise en oeuvre :  
2010 - 2013

Suivi et évaluation :

Fréquentation de l'équipement, nombre de manifestations accueillies

Observations :

Ce projet participe entièrement du développement économique du territoire par son activité foire et salons, son rôle dans le développement du tourisme d'affaire et le renforcement de l'attractivité territorial qu'il va générer. Enfin, l'accroissement de la fréquentation aura une répercussion directe en termes de retombées économiques. Il est prématuré pour indiquer précisément les co-financements. L'Etat, le Conseil Général de l'Ain et la Chambre de Commerce et d'Industrie ont notamment été sollicités. L'objectif est un taux de cofinancement de 50% environ.